



Délai d'achèvement des travaux dépassé

Par **rolando_old**, le **19/06/2007** à **10:40**

Bonjour, nous sommes locataires d'une maison neuve, en cours de travaux. Dans le contrat, nous avons stipulé, avec accord des propriétaires, que les travaux et petites finitions intérieures devaient être finies fin avril et que les travaux extérieurs devaient être achevés au 21 juin 2007 (en tout, 6 mois). Or, c'est loin d'être le cas. Nous ne pouvons profiter de l'extérieur comme il le devrait et surtout nous n'avons pas accès à notre garage pour y rentrer la voiture. Nous payons cette maison assez chère. Au 22 juin 2007, sommes nous en droit de demander une réduction du loyer (car pendant les travaux, nous ne pouvions demander une baisse)? Si l'on veut déménager, le délai de préavis est- il de 3 mois même si le contrat n'a pas été respecté par les propriétaires? Merci de bien vouloir me répondre assez rapidement (vu les dates) Bien à vous.